



MAIRIE
de
DAMPIERRE SUR LINOTTE

70230

☎ 03 84 78 30 09

Réunion du Conseil Municipal

(art. L2121-10. du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune de Dampierre-sur-Linotte se réunira, en séance ordinaire, à la Mairie le **Lundi 18 novembre 2024 à 20h00**.

Ordre du jour :

Session ordinaire

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Validation du Procès-Verbal de la séance du 14 octobre 2024
3. Validation de la liste des Affouagistes
4. Vente de Lots de Bois
5. Acquisition des Parcelles AB 85 / AB 451 / AB 231 (Rue de Filain)
6. Convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la Réhabilitation du Presbytère
7. Renouvellement de la Ligne de Trésorerie à hauteur de 250 000 € maximum
8. Echange sur la possibilité de vendre des parcelles forestières non soumises
9. Informations du Maire :
 - ✓ Point sur les finances communales
 - ✓ Point sur les projets immobiliers Cœur de Village

Fait à Dampierre-sur-Linotte, le 14/11/2024,
Le Maire,



DEPARTEMENT
Haute-Saône

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents : 10
- votants : 12
- absents : 3
- exclus : 0

Date de convocation :
14.11.2024

Date d'affichage :
19.11.2024

De la commune de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Séance du 18 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 novembre à 20h00,

Le Conseil Municipal de Dampierre-sur-Linotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de WEBER Frédéric, Maire.

Etaient présents : WEBER Frédéric – FIGARD Agnès – BRUN Hubert – GRANGEOT Pierre – THOMASSIN Arnaud – LAHACHE David – VIENNET Jean-Michel – FIGARD Sébastien – MENAGER Patrick - MOUGENOT Isabelle

Absents excusés : DURY Sébastien (procuration à FIGARD Sébastien) – CONTET Franck (procuration à LAHACHE David) – MONNIOTTE-DARGENT Véronique

Mme MOUGENOT Isabelle a été nommée secrétaire.

OBJET :

Liste des
Affouagistes 2024-
2025

Le Conseil Municipal, après délibération et au vu des inscriptions enregistrées à la Mairie, arrête la liste des affouagistes à 50 noms pour 2024-2025.

(Unanimité)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

La Secrétaire,



The image shows two handwritten signatures. The signature on the left is for the Mayor, and the signature on the right is for the Secretary. In the center, there is a circular official seal of the Municipality of Dampierre-sur-Linotte. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'MAIRIE DE DAMPIERRE SUR LINOTTE' and 'HAUTE-SAONE' at the bottom.

DEPARTEMENT
Haute-Saône

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
-	en exercice : 13
-	présents : 10
-	votants : 12
-	absents : 3
-	exclus : 0

De la commune de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Séance du 18 novembre 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le 18 novembre à 20h00,

Le Conseil Municipal de Dampierre-sur-Linotte, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de WEBER Frédéric, Maire.

Etaient présents : WEBER Frédéric – FIGARD Agnès – MENAGER Patrick – VIENNET Jean-Michel - FIGARD Sébastien –MOUGENOT Isabelle - BRUN Hubert – GRANGEOT Pierre – THOMASSIN Arnaud – LAHACHE David

Absents : MONNIOTTE-DARGENT Véronique – DURY Sébastien (procuration à FIGARD Sébastien) – CONTET Franck (procuration à LAHACHE David)

Date de convocation :
14.11.2024

Date d’affichage :
19.11.2024

Mme MOUGENOT Isabelle a été nommée secrétaire.

Après délibération et à l’unanimité, le Conseil Municipal retient les offres suivantes pour les lots de bois proposés à la vente :

OBJET :
Vente Lot de bois

- Lot n°1 à PONCEY Eugène pour la somme de 137.50 €
- Lot n°2 à PONCEY Eugène pour la somme de 137.50 €

Les Lots n°3 & 4 n’ayant reçu aucune proposition d’achat seront remis en vente à une date ultérieure.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

La Secrétaire,

DEPARTEMENT
Haute-Saône

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents : 10
- votants : 12
- absents : 3
- exclus : 0

Date de convocation :
14.11.2024

Date d'affichage :
19.11.2024

De la commune de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Séance du 18 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 novembre à 20h00,

Le Conseil Municipal de Dampierre-sur-Linotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de WEBER Frédéric, Maire.

Etaient présents : WEBER Frédéric – FIGARD Agnès – BRUN Hubert – MENAGER Patrick – VIENNET Jean-Michel – FIGARD Sébastien – MOUGENOT Isabelle – THOMASSIN Arnaud – GRANGEOT Pierre – LAHACHE David

Absents : CONTET Franck (procuration à LAHACHE David) – DURY Sébastien (procuration à FIGARD Sébastien) – MONNIOTTE-DARGENT Véronique

Mme MOUGENOT Isabelle a été nommée secrétaire.

OBJET :

Acquisition Parcelles
AB 85 / AB 451 / AB 450

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un projet d'acquisition de parcelles AB 85 / AB 451 / AB 450 (Rue de Filain) appartenant au Crédit Agricole Franche-Comté :

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :


- ACCEPTE d'acquérir ces parcelles pour la somme de 30 000 €
- ACCEPTE que les frais notariés et les frais annexes soient pris en charge par la Commune
- AUTORISE le Maire à signer tous documents et à effectuer toute démarche se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,



La Secrétaire,



DEPARTEMENT
Haute-Saône

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents : 10
- votants : 12
- absents : 3
- exclus : 0

Date de convocation :
14.11.2024

Date d'affichage :
19.11.2024

De la commune de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Séance du 18 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 novembre à 20h00,

Le Conseil Municipal de Dampierre-sur-Linotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de WEBER Frédéric, Maire.

Etaient présents : WEBER Frédéric – FIGARD Agnès – BRUN Hubert – MENAGER Patrick – VIENNET Jean-Michel – FIGARD Sébastien – MOUGENOT Isabelle - THOMASSIN Arnaud – GRANGEOT Pierre – LAHACHE David

Absents : DURY Sébastien (procuration à FIGARD Sébastien) – MONNIOTTE-DARGENT Véronique – CONTET Franck (procuration à LAHACHE David)

Mme MOUGENOT Isabelle a été nommée secrétaire.

OBJET :

Convention d'intervention
pour la Réhabilitation du
Presbytère

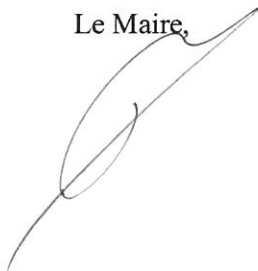
Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de Rénovation de l'ancien Presbytère en Mairie et Espace culturel et présente une proposition de convention d'intervention faite par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) dans le cadre du programme « Villages d'Avenir ».

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :


- **ACCEPTE** la convention d'intervention pour cet Aménagement proposée par l'ANCT
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,



La Secrétaire,



De la commune de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Séance du 18 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 novembre à 20h00,

Le Conseil Municipal de Dampierre-sur-Linotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de WEBER Frédéric, Maire.

Etaient présents : WEBER Frédéric – FIGARD Agnès – BRUN Hubert – MENAGER Patrick – VIENNET Jean-Michel – FIGARD Sébastien – MOUGENOT Isabelle – THOMASSIN Arnaud – GRANGEOT Pierre – LAHACHE David

Absents : DURY Sébastien (procuration à FIGARD Sébastien) – CONTET Franck (procuration à LAHACHE David) - MONNIOTTE-DARGENT Véronique

Mme MOUGENOT Isabelle a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'ouvrir une ligne de trésorerie.

Il précise qu'il ne s'agit pas d'emprunts qui procurent à la Commune des ressources supplémentaires mais d'une simple avance de trésorerie dans l'attente de recouvrement des recettes prévues au budget.

Les mouvements de fonds correspondants sont effectués en trésorerie et ne sont donc pas retracés dans le budget communal, à l'exception du paiement des intérêts et frais de commission.

Il expose que des organismes bancaires ont été sollicités. Après analyse des différentes propositions et estimation de l'utilisation de la ligne pour les 12 mois à venir (utilisation ponctuelle au long de l'année) les résultats sont les suivants :

La Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté présente la meilleure proposition à savoir que la marge ainsi que les frais appliqués sont les plus faibles.

Il ajoute que l'analyse de l'utilisation passée et future de la ligne de trésorerie, utilisation ponctuelle dans l'année, montre que la commission de mouvement ne devrait pas impacter significativement à la hausse les frais d'utilisation de la ligne.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, vu le projet de contrat de ligne de trésorerie de la Banque Populaire de Bourgogne-Franche-Comté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Article 1 : Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de Dampierre-sur-Linotte décide de contracter auprès de la Banque Populaire de Bourgogne-Franche-Comté une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie » d'un montant maximum de 350 000 € dans les conditions ci-après indiquées :

Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents : 10
- votants : 12
- absents : 3
- exclus : 0

Date de convocation :
14.11.2024

Date d'affichage :
19.11.2024

OBJET :

Ouverture ligne de
trésorerie

- La ligne de trésorerie permet à l'emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds et remboursements. Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.
- Les conditions de la ligne de trésorerie que la Commune décide de contracter auprès de la Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté sont les suivantes :
 - Montant : 350 000 €
 - Durée : 6 mois
 - Indice de référence : Euribor 3 mois – 3.085 %
 - Marge : 0.750 %
 - Taux effectif global : 3.835 %

Le calcul des intérêts étant effectués en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : à la fin de chaque trimestre civil
- Commission d'engagement : Montant = 0.150 % du nominal de la ligne avec un minimum de perception de 100 €, payable en une seule fois à la mise en place
- Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.
- Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus se feront par virement au profit de la BPBFC

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie avec la Banque Populaire de Bourgogne-Franche-Comté

Article 3 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Le Maire,



La Secrétaire,



